



**Arrêté de police 2020/006882**

**portant autorisation provisoire de stationnement  
à l'entreprise GOURDELIER – BEAULIEU  
au droit de la propriété sise de M. BRIENS Christian 201 rue du Moulin à Vent,  
le jeudi 11 juin 2020 de 7h30 à 17h**

**en vue d'effectuer un déménagement**

**La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,  
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,  
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 4 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande déposée le 25 mai 2020 par l'entreprise GOURDELIER-BEAULIEU 1 rue du Pont Jacques à Granville 50400, en vue d'obtenir l'autorisation de stationnement d'un camion 19T, devant la propriété de M. BRIENS Christian au 201 rue du Moulin à Vent, le jeudi 11 juin 2020 de 7h30 à 17h, pour effectuer un déménagement,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans cette rue,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Afin de permettre les opérations de déménagement, l'entreprise GOURDELIER-BEAULIEU est autorisée à stationner un camion 19T devant le 201 rue du Moulin à vent, pendant la journée du jeudi 11 juin 2020, de 7h30 à 17h.

**Article 2 :**

En raison du déménagement au 201 rue du Moulin à vent, la circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie, le jeudi 11 juin 2020 de 7h30 à 17h.

**Article 3 :**

A cet effet, la signalisation et la matérialisation de la présente réglementation seront assurées par l'entreprise GOURDELIER-BEAULIEU, ainsi que le balisage du camion.

**Article 4 :**

La voie doit rester libre à tout moment pour l'accès aux véhicules de secours.

**Article 5 :**

Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- . Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER
- . Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de GRANVILLE
- . Monsieur le responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise GOURDELIER-BEAULIEU

Fait à Saint-Pair-sur-Mer, le Jeudi 04 Juin 2020

Le Maire,

Annaïg LE JOSSIC

